



EAU «RYTHME» DE LA NATURE



LE CACARDEUR

ÉDITION DÉCEMBRE 2024

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

Table des matières



Mot du maire	3
Prochaine réunion du Conseil	8
Taxes municipales	8
Services des loisirs	9
Petite annonce	14
Connaissez-vous ?	15
Centre intégré de santé & de services sociaux	15
Service urbanisme	16
Travaux publics	17
Grains de soleil CN inc	18
Maison des jeunes le S.Q.U.A.T	20
Matières résiduelles	21
Table des marées	22
Coordonnées	23
Mosaïque	24

**Notez que vous pouvez également lire votre
Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la
municipalité à l'adresse suivante :
www.pointe-aux-outardes.ca**





Chers Outardéennes, Outardéens

Encore une année qui se termine, et non la moindre. Après la COVID, nous aurions pu croire que le monde aurait espéré un moment de paix. Et non, guerre de pouvoir, guerre de religion, peur des changements climatiques et anxiété à conserver notre démocratie. Soyons reconnaissants pour notre liberté et les grands espaces de nature que nous pouvons partager en harmonie.

BÉNÉVOLAT

La journée du 5 décembre est reconnue par l'ONU comme la Journée Internationale des bénévoles. Sans l'implication d'une centaine de bénévoles dans notre municipalité, il serait impensable d'offrir autant d'activités. La soirée de reconnaissance des bénévoles aura lieu cette année le 11 avril 2025, lors de la semaine de l'action bénévole, avec un souper-spectacle offert gratuitement à tous nos bénévoles.

UNE PENSÉE SPÉCIALE POUR DEUX DE NOS NOMBREUX ORGANISMES :

Merci aux membres de la FADOQ qui organisent mensuellement les délicieux brunchs, les jeux hebdomadaires, les soirées souper dansant et autres activités. MERCI de participer à rendre notre magnifique municipalité si vivante.

Également, bravo à la bande du CARPO qui a rebâti le refuge de toute beauté pour les motoneigistes avec l'aide de nombreux donateurs privés et commerciaux, la MRC, ID Manicouagan et la municipalité, fièrement partenaires. Beaucoup d'énergie a été investie dans ce projet important pour la communauté et ses visiteurs.

RESPECT ET CIVISME

Dans le même ton, il est très important de respecter les consignes des sentiers de motoneige et les cultures des propriétaires qui nous autorisent ce droit de passage, un droit précieux mais également très fragile s'il n'est pas respecté.

J'aimerais préciser ici que les messages de la municipalité demandant de faire bouillir l'eau "à titre préventif" sont simplement une procédure obligatoire par la loi d'informer la population lorsque le traitement de celle-ci ne correspond pas aux critères exacts attendus. Cependant, l'eau demeure potable pour la santé et sans danger, sinon le message aurait été bien différent.

La construction du nouveau Pavillon Desjardins au Parc Nature a débuté et doit être accessible pour la saison estivale 2025. Ce nouveau pavillon, très moderne tant par son architecture que par son aménagement, permettra au parc d'attirer une nouvelle clientèle hivernale, en opération 12 mois par an, tout en créant de nouveaux emplois chez nous. Ce projet de plus de 4 millions de dollars est entièrement financé par des subventions gouvernementales, ALCOA et enfin Desjardins, qui y investissent plus de 467 500 \$ à eux seuls. BRAVO !

La collecte des matières organiques a débuté le 18 novembre dans la Ville de Baie-Comeau et a permis de récolter près de 7 tonnes dans un seul secteur sur 6. Je vous invite à en faire autant le 27 novembre 2024, car 50 % du bac vert est compostable et devrait être dans le bac brun, ce qui permet en plus de rapporter des redevances financières.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Le Conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le 11 novembre 2024 dans la salle du Conseil.

Dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants, nous avons autorisé l'achat de soixante-quinze (75) cadeaux pour les enfants de Pointe-aux-Outardes pour un montant de 2 125 \$, plus les taxes, et les fournitures au montant de 100 \$, plus les taxes, pour un total de 2 225 \$, plus taxes. (1 500 \$ de la Politique familiale et MADA et 850 \$ de la municipalité).

Trois règlements ont été adoptés pour se conformer : les règlements 374-24, 375-24 et 376-24.

Deux avis de motion et présentation de projets de règlement ont été déposés : le Règlement # 377-24 sur la régie interne des séances du conseil et le Règlement # 378-24 sur la gestion contractuelle.

Tel que l'entente le précise, nous avons autorisé un paiement de 4 327,81 \$, selon les factures déposées par la Maison des jeunes, Le SQUAT, pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2024.

Nous avons mandaté le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques de la FQM afin d'être conseillés et soutenus, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, aux tarifs horaires alors en vigueur.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Vous êtes toutes et tous les bienvenus à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 9 décembre 2024, à 19 h 30.

Joyeuses fêtes en santé à toutes et tous et que l'harmonie règne dans votre entourage.



Julien Normand,
maire de notre magnifique municipalité



Joyeuses

FÊTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, LA DIRECTION ET TOUS LES EMPLOYÉS.ES DE LA MAGNIFIQUE MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES SOUHAITENT À TOUTES ET À TOUS UN JOYEUX TEMPS DES FÊTES, REMPLI DE MOMENTS PRÉCIEUX EN FAMILLE ET ENTRE AMIS. QU'ÉLLE SOIT ÉGALEMENT RÈGLEE ET RÉGNERAIT PARMI NOUS DANS NOTRE MONDE DE LIBERTÉ SI FRAGILE. PROFITONS DE CES INSTANTS DE PARTAGE ET DE BONTÉ, ET QUE LA NOUVELLE ANNÉE 2025 VOUS APORTE JOIE ET PROSPÉRITÉ.





Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

*les bureaux municipaux
seront fermés*

DU 21 DÉCEMBRE 2024 AU
5 JANVIER 2025
INCLUSIVEMENT

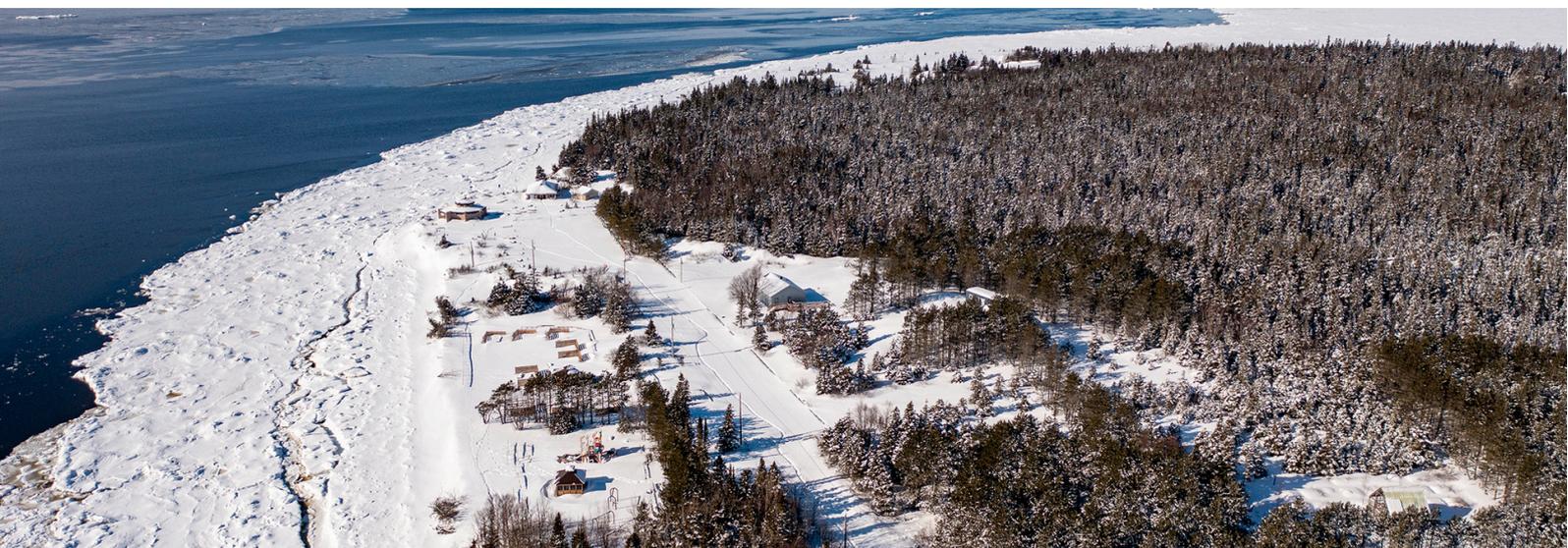
RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 9 décembre 2024 à 19 h 30
En salle du Conseil au 471, chemin Principal



TAXES MUNICIPALES

Le 3e versement était dû le 20 septembre dernier. Veuillez nous joindre au 418 567-2203 poste 2 afin de vérifier votre comptes.





MUNICIPALITÉ DE
POINTE-AUX-OUTARDES



POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A.



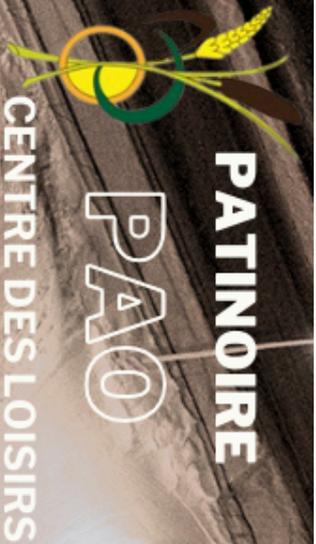
VOUS INVITE À SON
NOËL DES ENFANTS

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2024
À 10 H 00



493, CHEMIN PRINCIPAL
AU CENTRE DES LOISIRS

ÉVÉNEMENT RÉSERVÉ AUX HABITANTS
DE POINTE-AUX-OUTARDES



HORAIRE DE LA PATINOIRE (SI LA TEMPERATURE LE PERMET)

À COMPTER DU	21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement	13h à 14h30 : Patinage libre 14h30 à 17h : Hockey familial 18h à 19h30 : Patinage libre 19 h 30 à 21h30 : Hockey familial
SAUF	Mardi 24 décembre 2024 Mardi 31 décembre 2024	12h30 à 14h00 : Hockey familial 14h00 à 15h30 : Patinage libre
SAUF	Mercredi 25 décembre 2024 Mercredi 1^{er} janvier 2025	FERMÉ

IMPORTANT :

Surveillez notre page Facebook pour connaître les heures d'ouverture, selon la température. Merci de votre compréhension !

Prenez note que pour une raison de sécurité, lors des périodes de hockey (familial ou réservation), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-cou sont obligatoires pour les moins de 18 ans et fortement recommandé pour les plus de 18 ans.

Notez, que la salle communautaire du Centre des loisirs n'est pas disponible pour des activités libres.



Café viennoiseries

SURVEILLEZ NOTRE PAGE FACEBOOK,
POUR CONNAÎTRE LE PROCHAIN ATELIER

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord
Québec

PROMOTION SANTÉ
MENTALE POSITIVE



FRIGO/CONGÉLO

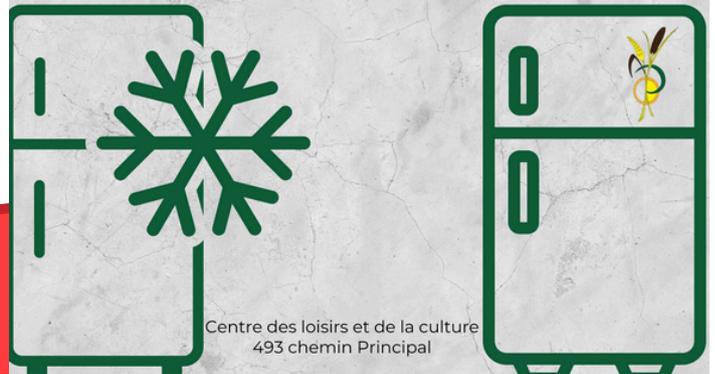
communautaire



Veillez nous aviser lorsque
vous mettez des mets dans
le frigo ou congélo



- Date
- Ingrédient



Centre des loisirs et de la culture
493 chemin Principal

Concours DE NOËL

DÉCORE & COURS LA CHANCE DE GAGNER

Comment participer ?

Nous transmettre une photo de vos décorations de Noël à municipalite@pointe-aux-outardes.ca ou par le Messenger de la page de la municipalité.

3 beaux prix à remporter

- Ensemble cadeau offert par Marché des Dunes
- Ensemble cadeau offert par ChocoVéro
- Carte-cadeau offerte par la municipalité

À vos marques,
prêt,
décorez !

*Le concours prend fin
Lundi, le 16 décembre 2024 à 12h

** Réservé aux habitants de Pointe-aux-Outardes



FADOQ de Pointe-aux-Outardes



Déjeuner FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE
POINTE-AUX-OUTARDES



Dimanche, le 1er décembre 2024

De 8h30 à 12h00

Adulte : 8,00 \$

Enfant 6-12 : 4,00 \$

Enfant 0-5 : Gratuit

C'est le mois de votre anniversaire ?
C'est gratuit pour les membres de la **FADOQ** seulement



fadoq

Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 16 h
au Centre des loisirs & de la culture

- Palet
- Poche
- Cartes
- Crible
- Ping-pong
- Jeux de société
- Café pour socialiser



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe
Montage : Roxanne Marin

PETITE ANNONCE



Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal :
le Cacardeur.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois. Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de JANVIER est le 13 DÉCEMBRE 2024.

Prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Veillez communiquer avec nous, afin qu'on vous envoie le formulaire de demandes d'annonces. municipalite@pointe-aux-outardes.ca ou 418 567-2203 poste 0

CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.



- Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
- Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
- Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro 418-567-2274 (poste 0) et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.



Horaire du service :
Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles. Dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même. .

SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez S.V.P. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines..



BALISEMENT DE VOTRE ENTRÉE

L'hiver approche à grands pas. Nous vous invitons à baliser l'entrée de votre terrain pour la période hivernale. Cela vous évitera certains inconvénients, ainsi qu'à l'entrepreneur, lors du déneigement.

LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

À compter du 15 octobre jusqu'au 30 avril de l'année suivante, vous pourrez installer les abris d'hiver et les clôtures à neige selon certaines conditions, par exemple :



- 1- Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
- 2- Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
- 3- Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'emprise de la rue ;
- 4- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de panneaux de bois peints ou de polyéthylène ;
- 5- Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres.



Un service gratuit pour nos familles et leurs jeunes.
Ensemble pour la réussite éducative de ceux-ci !

Votre enfant éprouve des difficultés ou des retards d'apprentissage ?
Votre enfant est sur une liste d'attente pour des services professionnels ?
Vous êtes inquiets face au développement de votre jeune ?

Nous vous offrons l'opportunité de travailler avec des jeux spécifiques...

- un ou des axes de développement de votre jeune
- Gestion des émotions (colère, anxiété, etc.)
- Langage
- Lecture (décodage et inférence)
- Prérequis scolaire
- Et autres...

Rencontres ludiques personnalisées
chez vous ou dans un autre milieu
en fonction de ce qui est plus facilitant...
Éducatrice + l'enfant + VOUS, l'adulte significatif!

Contactez-nous pour en savoir +, Grains de Soleil Côte-Nord inc.
418 567-8920 #4 ou gdscotenord@yahoo.fr ou Page FB GrainsdeSoleil37

Grains de Soleil
côte-nord Inc.

<https://www.grainsdesoleil.org/>
gdscotenord@yahoo.fr
418-567-8920 #4



tu as besoin
de

RÉPIT **PARENTAL**



Pour participer à un
atelier parental

Pour vaquer à tes
occupations

Pour te reposer

Pour que ton enfant
sociabilise



halte garderie
COMMUNAUTAIRE



Multi âge

Chute-aux-Outardes
Vendredi AM
8h-12h

100%
Plein-air

Pointe-aux-Outardes
Mardi AM : 8h30-12h00
Mercredi : 8h30-16h



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Nouvel horaire :

Lundi : 18h00 à 21h00
Mardi : 18h00 à 21h00
Mercredi : 18h00 à 21h00
Jeudi : 18h00 à 21h00
Vendredi : 18h00 à 23h00

Aide aux devoirs pour les 8 ans et plus

Mardi & Jeudi : 15h00 à 18h00

COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (Groupe) : Mdj le S.Q.U.A.T

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Décembre 2024				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Nouvelle version





Télécharge l'application



5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac

- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée



Le saviez-vous?



- ✓ Votre bac bleu appartient à la Régie.
- ✓ Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- ✓ Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- ✓ Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!



MÛR

POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine



Visitez notre site Internet
www.regiemanicouagan.qc.ca
pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



COORDONNÉES



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal

Pointe-aux-Outardes(Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs et de la culture :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00



Joyeuses fêtes !